

16 me assemblée générale du samedi 13 juin 1942
au collège de Cortaillod

---oOo---

C'est dans la coquette sibiède Cortaillod que l'assemblée de 1942 de notre association a lieu. Le choix de ce coin du vignoble neuchâtelois est des plus heureux et devait nécessairement être un des facteurs de la pleine réussite de cette journée.

Notre collègue Mr Robert Favre Administrateur communal de Cortaillod, nous fait les honneurs de la réception. Il s'acquitte de cette tâche à la satisfaction de tous. Dès 9hrs, les membres pointent de différents endroits du village et Mr Favre nous prie de passer dans le réfectoire du collège où une petite collation, dit-il nous est offerte. C'est plutôt une copieuse collation qui nous est servi et nous pouvons apprécier la valeur de ce fameux et réputé Cru de Cortaillod. Les autorités communales de Cortaillod qui nous offrent cette collation méritent nos félicitations et tous nos remerciements. Notre président Mr Samuel Matile nous invite à passer dans la salle des délibérations et déclare ouverte la 16 me réunion de la société des Administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâtelaises. Il salue la présence de Mr le Conseiller d'Etat Camille Brandt, chef du département de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de Mr René Tschanz, contrôleur des communes, de Mr Georges Béguin Conseiller communal de Neuchâtel, de Mr Rosset, président de commune de Cortaillod et Mr Hubly conseiller communal de Cortaillod. Mr Etienne Rudin inspecteur cantonal des contributions et de Mr Zoller, inspecteur des contributions communales de la ville de Neuchâtel.

1. Appel, et lecture du dernier procès verbal

L'appel fait constater la présence de 27 membres actifs 14 absents pour cause de service militaire et cause de maladie. 7 absents non excusés.

La procès verbal de la séance du 14 juin 1941 est adopté sans modification avec remerciements à son auteur.

2. - rapport de gestion Notre président relate succinctement l'activité de 1942. Il nous informe que l'effectif de la société est le même que 1941 soit 48 membres. Le comité s'est principalement occupé du contrat collectif de l'assurance caution auprès de la société des Magistrats et fonctionnaire de l'Etat et de son renouvellement.

Il est intervenu auprès d'une autorité communale pour le traitement du caissier communal. intervention qui a valu une augmentation de traitement de 50% à ce fonctionnaire.

3. Compte 1941 Mr Willy Colin, notre caissier donne connaissance de la situation financière de la société se résumant comme suit:

Recettes frs 1291,50 dépenses fr 1.163,05 excédent de recettes frs 128,45

L'avoir de la société est de frs 1765,45. justifiée par le livret d'épargne à la banque cantonale neuchâteloise, l'avoir au compte de chèque postal et le solde de caisse. Toutes les cotisations ont été payées.

4. - Rapport de la commission de vérification des comptes

Nos collègues Eugène Favre de Fleurier et Zaugg de Couvet, chargés de la vérification des comptes nous annoncent qu'ils ont procédé à cette vérification ce jour même, qu'ils ont reconnus toutes les écritures justes et conformes. ils constatent avec plaisir que les frais généraux ont été réduit au stricte minimum, ce qui prouve une bonne gestion. Ils proposent de donner décharges au Caissier pour sa bonne tenue. et des remerciements sincères au comité in corpore.

Le président soumet à l'assemblée, les rapports qui précèdent. Aucune observation n'est faite et le rapport de gestion de caisse et des vérificateurs des comptes sont acceptés à l'unanimité. Mr Matile soumet à l'assemblée une proposition reçue avant l'ouverture de la séance par les collègues du Val de Travers, que les frais du banquet de cette journée soient payés totalement par la caisse de la société. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5. fixation de la cotisation sur proposition du comité l'assemblée fixe la cotisations pour 1942 à frs 6.- par an pour les membres actifs et frs 3. pour les membres libres.

Admissions et Mr René Couche caissier au râquier sont reçus membres actifs de notre société.

Vérificateur des comptes. pour 1942, Mr Favre de Fleurier et Zaugg de Couvet sont réélus commissaires vérificateurs, l'assemblée leur prouve ainsi qu'elle est très contente de leur travail.

Divers Mr Samuel Matile demande à Mr Tschabnz, s'il peut renseigner l'assemblée, sur quels articles de la loi sur les communes il s'appuie pour opérer dans les petites communes des contrôles de caisse.

Mr Tschabnz répond que le contrôle des communes a jugé utile de procéder à des vérifications de la comptabilité dans les communes-

Mr Roger Benoit des Ponts de Martel, signale que le Conseil d'Etat dans un arrêté a décrété que toutes les communes ont l'obligation au moins une fois dans la législature de faire contrôler leurs comptes par une fiduciaire. Il n'y a aucune disposition dans la loi pour les contrôles de caisse.

Mr Camille Brandt Conseiller d'Etat. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole maintenant, mais la question soulevée nécessite des renseignements. Ensuite des débats au Grand Conseil les communes sont tenues de faire vérifier leurs comptes par des experts comptables une fois dans la législature. L'Etat a un droit absolu de vérification des comptes communaux.

Les Administrateurs communaux, consciencieux ne doivent pas voir dans ce contrôle un acte de méfiance, mais les Administrateurs négligents doivent prendre ce contrôle comme une mise en garde. Dans certaines communes il y a un tel retard que l'intervention du contrôle des communes est indispensable.

7. Conférence de Mr Georges Béguin, Conseiller communal de Neuchâtel

La parole est donnée à Mr Georges Béguin Conseiller communal à Neuchâtel qui développe le sujet suivant: Le problème du tuteur général-objet qui avait déjà été exposé au Grand Conseil.

Le brillant orateur traite cet important problème en 5 chapitres

1. la législation, 2. mesures de prévention, servitudes administratives, 3. état actuel, 4. lacunes, 5. simplification.

Mr Béguin cite les articles 285, 311, 368, 369, 370 et 371 du C.C.S.

curatelle des illégitimes, déchéance de paternité, interdiction, placement. Le canton de Neuchâtel a institué 6 autorités tutélaires, une par district. L'activité de ces autorités de tutelles est principalement, les mesures de préventions, mesure de contrôle..

Les autorités de tutelle de district ne peuvent à quelques rares exceptions près assurer les mesures de préventions. Le président de l'autorité de tutelle n'est pas seulement président de cette autorité mais aussi président du tribunal civil du district du tribunal de police du tribunal correctionnel juge dans les faillites. La liste de ses compétences est très longue.

Le rapport de gestion de 1941 renseigne à ce propos. 12331 affaires.

Peut-on demander encore à ces juges d'être des actifs enquêteurs.

Il en résulte que les mesures de contrôle sont en général réduites aux rapports annuels des tuteurs. En admettant que le contrôle normal d'une tutelle demande une demi-journée, les autorités de surveillance devraient consacrer 403 journées pour les tutelles avec actifs et 754 pour les tutelles sans actifs, au total 1157 journées-

Lacunes le président des autorités de tutelles ne peut pas être à disposition pour contrôler efficacement toutes les tutelles et curatelles.

simplification. Il y a nécessité d'avoir 2 tuteurs généraux pour le canton de Neuchâtel. Le portefeuille des tutelles avec actifs, pour le seul district de Neuchâtel se monte à plus de 4 millions.

La proposition du tuteur général est essentiellement sociale et bien dans le cadre de tout ce que l'on fait pour l'enfance malheureuse, pour la famille en difficulté. Elle demande une réalisation immédiate.

Ce magistral exposé est applaudi par toute l'assemblée. Une discussion est ouverte, qui donne en résumé, les appréciations suivantes.

Mr Ruedin. l'expérience faite donne un résultat excellent.
Mr Louis Monnier, l'institution du tuteur général sera un bienfait pour

Le canton
Mr Camille Brandt Conseiller d'Etat Le Canton de Neuchâtel est en retard dans le domaine social. Les départements de l'Instruction publique, de l'Intérieur, de Police des finances appuieront cette proposition qui arrive à son heure. Le service médico-pédagogique devrait être une institution publique, qui s'occuperait de l'assistance aux enfants pauvres, contrôle au point de vue nourriture, logement, point de vue matériel. La question des frais est à étudier.

Wilhelm Jacot est chargé de 10 tutelles pour la commune de Chézard, il verrait avec plaisir la création de cette tutelle générale..

Samuel Matile reconnaît qu'actuellement on s'occupe de plus en plus de l'enfance, il approuve la proposition.

La séance est levée à 11hrs 20. rendez vous est donné à midi pour le dîner en commun. *M. Poret, propriétaire*

~~Mr Henry~~ Conseiller communal de Cortaillod nous invite à passer jusque chez lui pour visiter ses installations et prendre l'apéritif.

C'est une belle réception qui nous est ménagée. où chacun d'apprécier à nouveau ce bon vin neuchâtelois,

Le banquet, qui suivit fut servi à satisfaction de Tous.

Mr Camille Brandt. Conseil d'Etat, nous assure de l'appui du département de l'Intérieur. il reconnaît l'utilité de notre groupement et lui souhaite prospérité.

Mr Rossel, Président de Commune de Cortaillod, nous apporte le salut des autorités communales de Cortaillod. Il a rédigé à notre intention quelques vers, fort bien dits et qui reçoivent l'approbation de l'assemblée. chaque membre présent reçoit un exemplaire imprimé, joliment présenté. C'est un souvenir pour chacun.

Nous sommes ensuite invités à visiter les ateliers de la société des cableries. Cette visite faite sous la direction d'un ingénieur de la maison fut des plus intéressante. L'on peut suivre tout le processus de la construction d'un câble. depuis la tréfilerie jusqu'au câble fini enroulé sur la bobine prêt à la livraison. Tous cela expliqué avec détail. puis nous passons dans la chambre des essais à haute tension. Des expériences diverses nous sont présentées. essai sur une plaque de verre.. sur isolateur parafoudre, sur des boites d'extrémité avec une tension de 250.000 Volts. essai d'isolation sous la pluie à une tension de 180.000 Volts. Etc. Nous sommes tous, émerveillés de ces expériences et ne pouvons que remercier chaleureusement, etc.

La journée - L'heure du départ et de séparation arrive, et Nous garderont tous de l'assemblée de Cortaillod, un souvenir d'une assemblée très instructive et d'une des belles réceptions.

Au nom du Comité.

le Secrétaire

le Président